

AMENDEMENT DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

« AMENDEMENT VISANT CRÉER UNE CHARTE RÉGIONALE POUR UN USAGE ETHIQUE,
SOUVERAIN ET SOUTENABLE »

**Cadre réservé à
l'administration :**

N° ou nom du
programme ou
du rapport :

SESSION DU 16.10.2025

AMENDEMENT AVEC IMPACT BUDGETAIRE :

-modification d'AE : ☐ / AP : ☐ CP : ☐

AMENDEMENT SANS IMPACT BUDGETAIRE :



Nom et numéro du rapport :

Industries d'avenir : accélérer les transformations – Acte 2

Exposé des motifs :

Le développement rapide et inéluctable de l'IA, qu'elle soit générative ou non, impose aujourd'hui de prendre de mesures pour en limiter le bilan environnemental et social. Sans intervention des pouvoirs publics et sans responsabilité des entreprises, la croissance de l'IA sera insoutenable sur le plan écologique et social. La collectivité doit ainsi veiller à ce que les finalités de son déploiement soient au service de l'intérêt général.

Aussi, si la Région peut accompagner le déploiement de l'IA, elle a l'impératif de le faire de manière responsable, éthique et soutenable, en garantissant des modèles les moins consommateurs d'énergie, de matières premières, en s'assurant de la protection des données. Cette approche s'inscrit dans une volonté d'encadrement des discours techno-solutionnistes portés par les acteurs majeurs du secteur.

Sans nier qu'il existe des usages de l'IA qui peuvent bénéficier à la protection de l'environnement et à l'adaptation de nos collectivités au dérèglement climatique, notre groupe appelle à une vigilance majeure sur le déploiement sans cadre de l'IA. Les algorithmes d'IA utiles pour le climat, présentés comme sobres et spécialisés, servent trop fréquemment d'alibi pour justifier une fuite en avant technologique. Les impacts positifs de l'IA sur l'environnement existent mais restent

marginaux en comparaison de ses effets négatifs, qu'ils soient sociaux ou environnementaux. En effet, à l'horizon 2030, l'IA pourrait représenter 35 % de la consommation électrique mondiale.

Une attention particulière doit également être portée à la souveraineté numérique en matière de logiciels et de protection des données. En clair, le principe de précaution doit guider l'action publique.

Enfin, le développement de l'IA entraîne déjà des conséquences négatives sur l'emploi : nombre d'entreprises ont déjà commencé à réduire leurs effectifs à cause de l'IA. A titre d'exemple, Dans une étude publiée le 4 septembre, la Réserve fédérale (Fed) de New York notait que 13 % des entreprises de services de la région prévoyaient des réductions d'emplois dans les six mois en raison de ces outils. La Région doit veiller à ce que son déploiement ne se fasse pas au détriment de l'emploi sur le territoire. Elle doit appréhender les transformations professionnelles susceptibles d'affecter certains métiers et de mettre en œuvre un accompagnement préventif à ces mutations.

La Région doit se fixer un objectif dans le déploiement de l'IA sur le territoire, en suivant la préconisation du CESE : *“En matière de recherche et d'innovation, il convient de concentrer les financements publics sur les IA à finalité directement environnementale et sur les IA frugales, car les acteurs économiques ont déjà intérêt à financer le développement des IA à finalité d'optimisation des ressources”*.

Pour être exemplaire, notre collectivité doit donc privilégier une approche sobre et ciblée, en évitant les dérives d'un déploiement non maîtrisé. Cet amendement du groupe l'Ecologie Ensemble vise donc à intégrer une évaluation des impacts environnementaux et sociaux des projets de développement de l'IA soutenus par la Région ainsi qu'à la mise en place d'une charte régionale pour un usage éthique, souverain et soutenable de l'IA.

Délibéré : 2. CE QU'ON ENGAGE AUJOURD'HUI

Dans le titre, 2.1.2, Un accélérateur IA pour stimuler l'innovation, avant le premier paragraphe, ajouter le paragraphe suivant :

« La transition numérique des entreprises ligériennes doit être indissociable d'une transition écologique. Ainsi, la Région s'engage à promouvoir un développement responsable et éthique de l'intelligence artificielle via une charte régionale pour un usage écologique, éthique, souverain, soutenable et responsable de l'IA. Tout projet soutenu impliquant l'IA devra intégrer une évaluation de ses impacts environnementaux (consommation énergétique, empreinte carbone des serveurs) et sociaux (effets sur l'emploi, transparence des algorithmes) et répondre à des enjeux de souveraineté et de protection des données.



Solène Mesnager

Conseillère régionale du groupe l'Écologie ensemble